



ASSOCIATION CESSON LOISIRS

PROJET ASSOCIATIF

1/ Présentation

Le 18 juillet 1989 a été créée l'Association « Cesson AVF Accueil » afin d'offrir aux nouveaux arrivants des occasions de découvrir leur nouvel environnement, de construire de nouvelles amitiés, de s'engager dans une mission au service des autres par le biais d'activités de loisirs et culturelles.

L'association ne répondant plus à la vocation exclusive d'accueillir les nouveaux habitants pour faciliter leur intégration dans leur nouveau lieu de vie, il a été décidé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2016 de procéder à une modification des statuts afin de transférer les activités de l'association « Cesson AVF Accueil » au sein de l'« Association Cesson Loisirs » ou ACL créée à cet effet, dont les nouveaux statuts ont été déposés le 21 juin 2016.

2/ Objet

L'ACL a pour objet de « créer du lien social, de donner à ses adhérents l'occasion de se rencontrer et de s'épanouir ensemble au travers de nombreuses activités manuelles, intellectuelles, ludiques et physiques, le tout dans un esprit de convivialité et détente ».

3/ Les valeurs

Se référant à des valeurs humanistes, l'ACL s'engage à accueillir toutes les femmes et tous les hommes sans distinction d'âge, de sexe ou de lieu d'habitation. Nul ne sera rejeté pour ses opinions politiques ou religieuses dès lors qu'il respectera le règlement intérieur de l'association lequel exige la neutralité politique et confessionnelle lors des animations, ateliers et dans tous les locaux occupés par l'association afin d'assurer un environnement bienveillant, solidaire et dans le respect des autres.

Les valeurs se traduisent par :

- l'attachement au statut associatif de la loi de 1901 à but non lucratif,
- le bénévolat d'adhérents (animatrices/animateurs d'ateliers, hôtesses, membres du Conseil d'Administration),
- l'accueil de nouveaux arrivants,
- des actions s'inscrivant dans une mission d'intérêt général,
- un montant de cotisation modeste favorisant l'inscription des adhérent.e.s aux revenus faibles.

4/ Les finalités

L'association doit être pour toutes et tous un lieu d'épanouissement, de rencontres amicales, d'enrichissement intellectuel et de soutien. Pour y parvenir l'Association veille au bien-être de ses adhérent.e.s en répondant, dans la mesure du possible, aux besoins et aux attentes émis en proposant, notamment, de nouveaux ateliers. Elle est attentive à rester ouverte vers l'extérieur et à se conformer aux nouvelles réglementations.

Pour se faire connaître, l'Association communique sur ses activités lors de rencontres organisées par la ville et par voie de presse locale et communale.

5/ Plan d'actions

Dans le cadre du développement durable, l'Association

- encourage le covoiturage ou le transport collectif lors de sorties,
- remplace les vaisselles jetables par des éléments réutilisables ou sans impact sur l'environnement,
- limite l'impression de documents écrits et utilise une police de caractères économe en encre.

Au niveau de la relation avec la ville de Cesson-Sévigné, l'Association

- veille au respect des locaux mis à disposition,
- invite aux AG un représentant de la ville afin qu'il puisse notamment mesurer l'impact d'ACL auprès des Cessonnois et la bonne tenue des comptes,
- présente annuellement ses résultats et ses projets au représentant de la ville.

6/ Ressources

Les ressources de l'Association proviennent de :

- cotisations des membres,
- subventions des Institutions, se traduisant pour la ville de Cesson-Sévigné par le prêt de salles,
- toutes les ressources autorisées par la réglementation en vigueur.

CONCLUSION

Sous l'autorité du Conseil d'Administration et le contrôle de l'Assemblée Générale, l'ACL s'engage à mettre en œuvre le présent projet en poursuivant une veille constante.